

Communiqué du bureau de la CP-CNU

Le 18 novembre 2020

Objet : *Demande d'interruption de la procédure accélérée relative à la Loi de programmation de la recherche pour les années 2021-2030 (LPR)*

En dépit de la contestation générale qui s'est instaurée dans le milieu universitaire et de la recherche, Madame Frédérique Vidal a présenté sans modification l'article *3bis* du projet de LPR devant l'Assemblée nationale ce mardi 17 novembre 2020.

En dépit de la reconnaissance quasi unanime par les députés de la brutalité de la méthode suivie pour adopter l'article *3bis* qui a privé l'Assemblée nationale d'un débat réfléchi et serein, le projet de loi a finalement été voté en l'état.

Le bureau de la CP-CNU :

- s'indigne que des sujets aussi importants que le recrutement des enseignants-chercheurs et, par voie de conséquence, la recherche et la formation universitaires, relèvent d'un texte qui n'est pas à la hauteur des enjeux ;

- constate que Madame Frédérique Vidal, par son obstination et son refus de concertation, porte l'entière responsabilité de la colère des universitaires ;

- demande aux sénatrices et aux sénateurs d'entendre le message que Madame la Ministre refuse d'écouter ;

- demande l'intervention du Président de la République et du Premier ministre pour interrompre la procédure accélérée et permettre ainsi le débat.